

Appel du Syndicat des Médecins de Secteur 3 (MS3) aux Sénateurs.

Ne faisons pas payer aux patients le statut de leur médecin.

L'appel du Syndicat des Médecins de Secteur 3 (MS3) face au déremboursement de leurs prescriptions.

Après leur adoption à l'Assemblée nationale, les dispositions du PLFSS 2026 visant à dérembourser les prescriptions des médecins exerçant en secteur 3 devraient être examinées en séance publique au Sénat, le 19 novembre. Derrière un dispositif présenté comme "technique", se joue en réalité une rupture de principe historique : pour la première fois, le remboursement des produits de santé, actes et prestations, ne dépendrait plus de l'acte médical ni de l'état du patient, mais du statut administratif du médecin qui l'a prescrit. Pour le Docteur Kamyar Dadsetan, Président du Syndicat des Médecins de Secteur 3 (MS3), il est impossible de laisser faire sans réagir, sans se battre. Explications.

Un tournant inéquitable dans l'accès aux soins

Cette mesure frappe en premier lieu les patients, pas les médecins. Elle leur impose un reste à charge intégral, non pas parce que la prescription serait inappropriée, mais parce que leur praticien exerce en secteur 3. Autrement dit, un même traitement, prescrit pour une même pathologie, ne serait plus remboursé de la même façon selon "qui" signe l'ordonnance. Dans un pays où plus d'un Français sur dix n'a pas de médecin traitant, où les déserts médicaux progressent et où le vieillissement de la population s'accélère, cette mesure ajouterait une fracture supplémentaire à un système déjà fragilisé. Dans de nombreux territoires, les patients consultent un médecin de secteur 3 pour des rendez-vous urgents et le plus souvent lorsque les médecins conventionnés sont saturés. Les priver de cette alternative non conventionnée les isolerait encore et toujours plus.

... / ...



SYNDICAT MÉDECINS SECTEUR 3
5 boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES

CONTACT PRESSE
padam RP | Soizic DESAIZE
06 31 01 73 61 | 02 51 86 19 06
soizic@padampadampadam.fr
padampadampadam.fr

... / ...

A PROPOS DU

SYNDICAT MS3

Créé en 2024 par un groupe de médecins exerçant hors convention, unis par une volonté commune de défendre leur pratique et les droits des patients, le Syndicat des Médecins de Secteur 3 (MS3) défend une médecine respectueuse des choix thérapeutiques et de la liberté de prescription, dans le cadre du Code de déontologie et des recommandations de la HAS. Il fédère aujourd'hui des médecins généralistes, des spécialistes et des chirurgiens exerçant majoritairement en zones rurales et périurbaines, où ils assurent une offre de soins indispensable au maintien du lien médical de proximité.

medecinssecteur3.org

Une atteinte à la liberté de prescription et à la neutralité du soin

Depuis la création de la Sécurité sociale, la prise en charge des soins repose sur la neutralité : ce qui fonde le remboursement, c'est l'acte médical et l'intérêt du patient, non le statut du praticien. Conditionner le remboursement à l'identité du prescripteur revient à rompre avec ce principe fondateur, à créer un précédent dangereux, et à fragiliser la liberté d'exercice pourtant garantie par la loi. Le déremboursement méconnaît en outre les principes constitutionnels.

Une mesure économiquement contre-productive

Cette mesure pourrait conduire les patients à se tourner vers les urgences hospitalières, dont les services sont déjà saturés. Dans la majorité des cabinets de secteur 3, les médecins pratiquent des honoraires maîtrisés, offrent des facilités de paiement (actes gratuits et tarifs réduits et adaptés aux revenus du patient) et assurent une proximité réelle : le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous y est de deux jours. Les charges représentent près de 45 % du chiffre d'affaires. Ces médecins ne sont pas des privilégiés, mais des professionnels engagés dans des zones où d'autres ne vont plus.

Notre appel aux sénateurs « Ce débat dépasse les médecins. Il interroge le modèle de solidarité que la France veut défendre. Souhaitons-nous un système fondé sur l'égalité devant l'accès aux soins ou un modèle à deux vitesses où le remboursement dépend du profil du soignant ? Le secteur 3 n'est pas une anomalie, c'est un mode d'exercice à part entière qui a toujours existé (en parallèle d'un système conventionnel actuellement saturé). Dérembourser parce que l'ordonnance est signée par un médecin de secteur 3, c'est sanctionner le patient. L'unification à tout prix nie les réalités locales : la pluralité des exercices particulièrement dans les zones rurales et semi-rurales est une réponse, pas un problème. Sanctionner le patient n'y changera rien. Notre syndicat demande donc aux sénateurs la suppression pure et simple de ces dispositions pour que chacun dispose du même diagnostic, du même traitement et des mêmes droits. » alerte le Docteur Kamyar Dadsetan, Président du Syndicat des Médecins de Secteur 3 (MS3).



SYNDICAT MÉDECINS SECTEUR 3
5 boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES

CONTACT PRESSE
padam RP | Soizic DESAIZE
06 31 01 73 61 | 02 51 86 19 06
soizic@padampadampadam.fr
padampadampadam.fr